

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 430 Subvention (1.119.402 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu la délibération 2015 DAC 603 adoptée au Conseil de Paris des 14, 15, 16, et 17 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement, au titre de 2016, attribuée à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple 75003 Paris est fixée à 2.138.805 euros soit un complément de 1.119.402 euros après déduction de l'acompte déjà versé. (16209 2016_00443).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme un avenant à la convention signée le 22 janvier 2016.

Article 3 : La dépense, soit 1.119.402 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO